

Bureau des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme intercommunaux de la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre et de la communauté de communes du pays de Mormal

Projet de contournement nord de Maubeuge présenté par le conseil départemental du Nord

Par arrêté du **17 MAI 2024**, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme intercommunaux de la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre et de la communauté de communes du pays de Mormal concernant le projet de contournement nord de Maubeuge sur le territoire des communes d'Assevent, Boussois, Elesmes, Feignies, La Longueville, Mairieux et Maubeuge.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 juin au mercredi 17 juillet inclus.

La commission d'enquête désignée pour conduire l'enquête est présidée par M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité. Les membres titulaires sont : M. Alain LEBEK, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité, et M. Hervé MAILLARD, directeur général des services d'un syndicat intercommunal, retraité.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies d'Assevent, Boussois, Elesmes, Feignies, La Longueville, Mairieux et Maubeuge ainsi que sur le site internet de la préfecture du Nord : https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2024

Elles pourront consigner, s'il y a lieu, leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet déposés dans chacune des mairies susmentionnées. Ces observations et propositions pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête, à la mairie de Maubeuge, désignée siège de l'enquête.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier et le dépôt des observations et propositions est, par ailleurs, mis à disposition à l'adresse suivante :

https://participation.proxiterritoires.fr/contournement-nord-maubeuge

Les observations et propositions peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : contournement-nord-maubeuge@mail.proxiterritoires.fr

En outre, les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, jours et heures suivants :

Communes	Permanences			
	Lieux	Dates	Heures	
Maubeuge (siège de l'enquête)	Mairie	lundi 17 juin 2024 (ouverture de l'enquête publique)	de 9h00 à 12h00	
		samedi 29 juin 2024	de 9h00 à 12h00	
		mercredi 17 juillet 2024 (clôture de l'enquête publique)	de 14h00 à 17h00	

La Longueville	Mairie	mercredi 19 juin 2024	de 13h30 à 16h30
		mercredi 3 juillet 2024	de 14h00 à 17h00
		samedi 6 juillet 2024	de 9h00 à 12h00
Mairieux	Mairie	jeudi 4 juillet 2024	de 9h00 à 12h00
		lundi 8 juillet 2024	de 13h30 à 16h30
		jeudi 11 juillet 2024	de 9h00 à 12h00
Boussois	Mairie	lundi 24 juin 2024	de 14h00 à 17h00
		le jeudi 4 juillet 2024	de 13h30 à 16h30
		le jeudi 11 juillet 2024	de 13h30 à 17h00
Elesmes	Mairie	mardi 18 juin 2024	de 14h00 à 18h00
		mardi 2 juillet 2024	de 14h00 à 17h00
		mardi 9 juillet 2024	de 15h00 à 18h00
Assevent	Mairie	mardi 9 juillet 2024	de 14h00 à 17h00
		jeudi 11 juillet 2024	de 8h00 à 12h00
		mardi 16 juillet 2024	de 14h00 à 17h30
Feignies	Mairie	lundi 24 juin 2024	de 14h00 à 17h00
		mercredi 3 juillet 2024	de 8h30 à 12h00
		jeudi 11 juillet 2024	de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Assevent, Boussois, Elesmes, Feignies, La Longueville, Mairieux et Maubeuge et à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande par écrit à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe – bureau des relations avec les collectivités territoriales – Maison de l'État – Plateau Chémerault – 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le

17 MAI 2024

Pour le préfet du Nord et par délégation, la sous-préfète d'Avesnés-sur-Helpe

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE